

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1065 Subvention à Commune Libre d'Aligre-Association de quartier.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à Commune Libre d'Aligre-Association de quartier ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 6 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à Commune Libre d'Aligre-Association de quartier (dossier n° 2014-0441, n° SIMPA : 8442) domiciliée 3, rue d'Aligre (12e) au titre de son programme d'activités en 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 90-3, chapitre 65, article 6574, (VF 55003), du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.